

PREMIERE STG
D'Adaptation
Sciences et Technologies de la Gestion

CONDITIONS D'ACCES

Ce dispositif accueille uniquement des élèves issus d'une terminale BEP (**Tertiaire ou autres en fonction du projet**) et qui intégreront alors **une classe** permettant de **renforcer** notamment **l'enseignement général (français, mathématiques et langues)**.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer l'élève à l'enseignement supérieur, plus particulièrement les filières courtes (STS, IUT) mais également les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles de Commerce (voie technologique), ou des filières plus spécialisées (DPECF, DECF).

Enseigner des contenus de formation adaptés au monde de l'entreprise (Management, Ressources Humaines, Marketing, Communication, Informatique).

Initier les élèves aux nouveaux outils informatiques (Serveur, Réseau Informatique, Logiciels, etc...).

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Un enseignement de sciences et technologies de la gestion, avec deux spécialités « Information et communication » (4 H) et « Information et gestion » (4 H) ;

Une initiation au management des organisations, abordée sous l'angle des sciences humaines en première (2 H) : organisation de l'entreprise, enjeux des organisations, fixation des objectifs et contrôle des résultats, répartition du travail, mobilisation des équipes...

Un enseignement juridique et un enseignement économique (4 H) : les grands concepts du droit (définition du droit, la personnalité juridique la règle de droit...) et les différents mécanismes économiques.

Un enseignement général important. **La classe de première d'adaptation permet de renforcer les mathématiques, le français et la deuxième langue vivante .**

ORIENTATION EN FIN DE PREMIERE

Une terminale STG.

Une première BAC Professionnel si le projet de l'élève a évolué.

PEDAGOGIE MISE EN OEUVRE

- ✧ Tutorat : Chaque élève est suivi individuellement par un professeur qui l'accompagne dans l'élaboration de son projet et la méthodologie d'apprentissage.
- ✧ L'élève élabore son projet personnel afin de se préparer au choix de la spécialité en terminale.
- ✧ Les rythmes scolaires sont aménagés permettant ainsi un meilleur suivi de l'élève (accompagnement, approfondissement et ouverture).

HORAIRES

Enseignements obligatoires	
Enseignements technologiques	
Economie – Droit	3 + (1)
Information et Communication	2 + (2)
Information et Gestion	2 + (2)
Management des organisations	1 + (1)
Enseignements généraux	
Français	2 + (3)
Mathématiques	4
Langues Vivantes 1 et 2 (a)	6 (b)
Histoire – Géographie	2
EPS	2
Heures de vie de classe	10 heures annuelles
Atelier artistique (facultatif)	72 heures annuelles

() : L'horaire entre parenthèses correspond à un horaire en classe dédoublée.

(a) : L'horaire est globalisé pour l'enseignement des deux langues vivantes ; toutefois, l'horaire hebdomadaire pour une langue vivante ne peut, en aucun cas, être inférieur à 2 heures.